

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 373/6 L donnant les délégations à 1a Commis-sion permanente de Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis

n° 373/6 L

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 mai 1967

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1967

Date du numéro
1 juillet 1967

VISAS

Vu l'ordonnance organique du: 18 septembre 1844 rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret n° 57-813 du 22 juillet 1957 portant institution d'un Conseil de Gouvernement et extension des attributions de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis

Vu le règlement intérieur de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis en son article 28 : A adopté dans sa séance du 18 mai 1967 la délibération dont la teneur suit :

TEXTE INTÉGRAL

Vu

l'ordonnance organique du: 18 septembre 1844 rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu

le décret n° 57-813 du 22 juillet 1957 portant institution d'un Conseil de Gouvernement et extension des attributions de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis

Vu

le règlement intérieur de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis en son

article 28

A adopté dans sa séance du 18 mai 1967 la délibération dont la teneur suit :

Le Président de l'Assemblée Territoriale, A. V. SAHATDJIAN. Le Secrétaire. de l'Assemblée Territoriale, DJAMA ABDI BAKAL.